



CONDITIONS D'UTILISATION LAISSEZ-PASSER CULTUREL (LPC)

Pour être admissible à un Laissez-passer culturel (LPC), vous devez avoir :

1. obtenu la citoyenneté canadienne au cours des 365 derniers jours; et
2. 18 ans ou plus.

Conditions d'utilisation

- Tous les renseignements fournis pour les besoins de l'inscription doivent être véridiques.
- Le LPC permet à son titulaire et à un maximum de quatre enfants mineurs à sa charge d'avoir gratuitement accès aux attractions participantes.
- Le LPC n'est pas transférable.
- Il se pourrait que le LPC ne soit pas valide pour des présentations ou des événements spéciaux, le stationnement ou des expositions ou programmes ayant des droits d'entrée distincts.
- Les membres qui utilisent le LPC conviennent de respecter les règlements des attractions participantes.
- Le LPC ne peut être modifié d'aucune façon.
- Les LPC écrits à la main ne sont pas valides et ne seront pas acceptés par les attractions participantes.
- Les demandes de LPC sont vérifiées par les endroits désignés où il est possible de récupérer les LPC partout au pays en recoupant les renseignements fournis pour l'inscription avec les [certificats de citoyenneté](#) émis par le gouvernement et une pièce d'identité avec photo.
- Le membre doit présenter une pièce d'identité avec photo chaque fois qu'il utilise son LPC.
- Les attractions participantes et les offres peuvent changer sans préavis.
- L'inscription au programme du LPC peut être annulée en tout temps à la discrétion de l'Institut pour la citoyenneté canadienne.
- L'inscription et la participation au programme du LPC sont assujetties à la politique de [protection de la vie privée](#) de l'ICC.

Des questions sur le programme ?

Merci de consulter notre [Foire Aux Questions](#).

Contactez-nous

Si vous avez des commentaires, questions ou préoccupations au sujet du LPC, veuillez nous envoyer un courriel à LPC@icc-icc.ca ou nous téléphoner au 1-888-359-6998 entre 10 h et 16 h HNE, du lundi au vendredi.

L'Institut pour la citoyenneté canadienne, ses successeurs et cessionnaires (collectivement appelés l'« ICC ») se soucient de la protection des renseignements personnels, et cela se reflète dans la façon dont l'ICC se comporte, ses programmes (les « programmes »), ses événements comme son symposium annuel (les « événements ») et son site Web (le « site Web »).

Dans la présente politique, l'ICC décrit : (i) comment l'ICC recueille les renseignements personnels; (ii) les types de renseignements personnels que l'ICC se procure; (iii) la façon dont les renseignements personnels peuvent être utilisés; (iv) comment les renseignements personnels sont protégés; et (v) quand et à qui les renseignements peuvent être divulgués. L'ICC reconnaît que le respect de la vie privée préoccupe la plupart des personnes.

1. CONFORMITÉ AVEC LES LOIS

L'ICC se conforme aux lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquent dans la province de l'Ontario, au Canada. Vous pouvez en savoir davantage sur ces lois en visitant les sites Web que voici :

- le site Web du commissaire à la protection de la vie privée du Canada situé à www.priv.gc.ca; et
- le site Web du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour la province de l'Ontario qui se trouve à www.ipc.on.ca.

2. QUI EST UN PARTICIPANT OU UN ANCIEN PARTICIPANT?

Un « participant » est une personne inscrite à l'un des programmes de l'ICC ou à un événement en cours ou à venir. Un « ancien participant » est quelqu'un qui a déjà été un participant mais ne l'est plus.

3. QU'EST-CE QU'UN UTILISATEUR?

Un « utilisateur » est une personne qui utilise le site Web (à titre de visiteur occasionnel, de participant ou autrement).

4. QUELS SONT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS PAR L'ICC ET À QUOI SERVENT-ILS?

4.1 Fonctionnement des programmes

Lorsqu'une personne désire s'inscrire à un programme, l'ICC lui demande :

- ses coordonnées, notamment son nom au complet, son adresse, son ou ses numéros de téléphone et son adresse de courriel;
- sa date de naissance (jour, mois et année); et
- la date (jour, mois et année) à laquelle elle a acquis la citoyenneté;
- le lieu de sa cérémonie de citoyenneté;
- la langue dans laquelle elle préfère communiquer.

L'ICC peut aussi demander à la personne des suggestions de nom d'utilisateur et de mot de passe (qui peuvent ou non, à la discrétion de la personne, contenir des renseignements personnels) et qu'il n'est pas nécessaire de fournir afin de s'inscrire au programme.

L'ICC utilise les renseignements décrits en 4.1 pour : (i) vérifier l'admissibilité de la personne au programme; (ii) vérifier l'admissibilité de la personne à d'autres programmes et s'assurer qu'elle est au courant; (iii) vérifier si la personne participe déjà (pour éviter de créer des dossiers en double ou laisser savoir à la personne qu'elle participe déjà à un programme; (iv) administrer et exploiter le programme; (v) mieux adapter à la personne son expérience avec le programme; et (vi) pour d'autres fins raisonnablement accessoires à celles-ci.

Certains programmes (comme le programme du Laissez-passer culturel) inscrivent automatiquement les participants à un programme pour anciens quand ils ne sont plus admissibles au programme initial. Si l'inscription automatique à un programme pour anciens est une caractéristique d'un programme : (i) la caractéristique est clairement indiquée quand une personne s'inscrit au programme ainsi que dans la Foire aux questions du programme; et (ii) les renseignements fournis à l'ICC relativement au programme initial le seront également pour les besoins du programme pour anciens.

En outre, au cours des deux années qui suivent le moment où un participant devient un ancien participant, l'ICC utilise les renseignements sur l'ancien participant décrits en 4.1 pour : (i) informer l'ancien participant des programmes auxquels il est admissible; et (ii) solliciter des dons.

NOTA : L'ICC regroupe et dépersonnalise ces renseignements. L'ICC utilise des renseignements regroupés et dépersonnalisés pour : (i) mieux comprendre comment les programmes sont utilisés afin de les améliorer et d'en concevoir des nouveaux; (ii) demander un financement ou une commandite pour un programme; (iii) rendre compte de l'efficacité d'un programme à ceux qui le financent ou le commanditent; et (iv) soutenir ses recherches décrites en 4.4.

4.2 Tenue d'événements

Quand une personne souhaite s'inscrire à un événement, l'ICC lui demande :

- ses coordonnées, notamment son nom au complet, son adresse, son ou ses numéros de téléphone et son adresse de courriel;
- si elle est un participant; et
- si l'événement est payant, les renseignements pour le paiement.

L'ICC peut aussi demander à la personne d'autres renseignements qu'il n'est pas nécessaire de fournir pour s'inscrire à l'événement.

L'ICC utilise les renseignements décrits en 4.2 pour : (i) inscrire la personne à l'événement; (ii) vérifier si la personne participe déjà (pour éviter de créer des comptes en double); (iii) administrer et exploiter l'événement; (iv) mieux adapter à la personne son expérience associée à l'événement; et (v) pour d'autres fins raisonnablement accessoires à celles-ci.

En outre, au cours des deux années qui suivent le moment où un participant devient un ancien participant, l'ICC utilise les renseignements sur l'ancien participant décrits en 4.1 pour : (i) informer l'ancien participant des programmes auxquels il est admissible; et (ii) solliciter des dons.

NOTA : L'ICC regroupe et dépersonnalise ces renseignements. L'ICC utilise des renseignements regroupés et dépersonnalisés pour : (i) mieux comprendre comment les participants participent aux événements afin de planifier des événements et des programmes futurs; (ii) demander une commandite ou un financement pour un événement; (iii) rendre compte de l'efficacité d'un événement à ceux qui le commanditent ou le financent; et (iv) soutenir ses recherches décrites en 4.4.

4.3 Exploitation du site Web

(a) Navigation

L'ICC peut recueillir les types de renseignements personnels suivants concernant tous les utilisateurs :

- adresse IP à partir de laquelle la personne accède au site Web;
- emplacement des données d'après l'adresse IP;
- pages consultées et durée de la consultation; et
- données reliées à la façon dont les personnes interagissent avec le site Web (par exemple, temps passé sur une certaine page).

En utilisant le site Web, vous consentez à ce que l'ICC recueille ces renseignements et les utilise sous une forme regroupée pour les fins suivantes et d'autres fins qui leur sont raisonnablement accessoires :

- pour mieux comprendre comment le site Web est utilisé afin d'améliorer le site Web et d'autres sites Web; et
- pour adapter l'expérience d'une personne avec le site Web.

NOTA : L'ICC regroupe et dépersonnalise ces renseignements. L'ICC utilise des renseignements regroupés et dépersonnalisés pour : (i) mieux comprendre comment le site Web est utilisé afin de l'améliorer; (ii) mieux comprendre dans quelle mesure le contenu associé à un programme ou à un événement affiché sur le site Web est utilisé pour améliorer les programmes et les événements de l'ICC; (iii) demander un financement et/ou une commandite pour les programmes et les événements; (iv) rendre compte du rôle que joue le site Web pour exploiter les programmes et les événements de l'ICC ou les porter à l'attention de ceux qui fournissent une commandite ou un financement à l'ICC; et (v) soutenir les recherches décrites en 4.4.

(b) Services Web

Quand un participant décide de prendre part à des activités ou d'utiliser des services offerts par l'ICC à partir du site Web, l'ICC recueille des renseignements personnels qui sont nécessaires pour l'activité et identifiés comme étant recueillis à ce moment-là. L'ICC peut aussi demander au participant d'autres renseignements qui ne sont pas exigés pour participer à l'activité ou utiliser le service. Le participant n'est pas tenu de fournir ces renseignements.

L'ICC utilise les renseignements décrits en 4.3(b) pour : (i) vérifier si la personne est un participant; (ii) administrer et exploiter l'activité ou le service; (iii) mieux adapter à la personne son expérience avec l'activité ou le service; et (vi) pour d'autres fins raisonnablement accessoires à celles-ci.

NOTA : L'ICC regroupe et dépersonnalise ces renseignements. L'ICC utilise les renseignements regroupés et dépersonnalisés pour : (i) mieux comprendre comment le site Web est utilisé afin de l'améliorer; (ii) mieux comprendre dans quelle mesure le contenu associé à un programme ou à un événement affiché sur le site Web est utilisé pour améliorer les programmes et les événements de l'ICC; (iii) demander un financement et/ou une commandite pour les programmes et les événements; (iv) rendre compte du rôle que joue le site Web pour exploiter les programmes et les événements de l'ICC ou les porter à l'attention de ceux qui fournissent une commandite ou un financement à l'ICC; et (v) soutenir les recherches décrites en 4.4.

(c) Autre

En outre, le site Web donne aux utilisateurs l'occasion de « choisir » de recevoir des renseignements supplémentaires, annonces et offres spéciales de la part de l'ICC, en plus de ceux qui font partie d'un programme ou d'un événement. Si une personne choisit de recevoir des renseignements supplémentaires ou annonces de l'ICC, les renseignements personnels qu'elle fournit à l'ICC peuvent servir à : (i) fournir les renseignements supplémentaires et les annonces; et (ii) adapter les genres de renseignements et d'annonces fournis par l'ICC à la personne. De plus, une personne qui a déjà choisi de recevoir des renseignements supplémentaires et des annonces peut se désister en suivant les instructions pertinentes sur le site Web.

(d) Témoins, pixels invisibles et en-têtes de demande

Quand un utilisateur accède au site Web, le serveur de l'ICC peut joindre un petit fichier texte – ou témoin – au disque dur de l'utilisateur. Le témoin sert à identifier la personne chaque fois qu'elle retourne sur le site Web. Les renseignements contenus dans le témoin sont également utilisés pour adapter l'expérience de l'utilisateur avec le site Web. Veuillez noter qu'en changeant les paramètres des navigateurs Web, les utilisateurs peuvent éviter que des témoins soient ajoutés ou

les supprimer, mais cela peut les empêcher de participer à certaines activités proposées par l'entremise du site Web.

Le site Web peut utiliser des pixels invisibles (également appelés balises, fichiers .GIF transparents et fichiers .GIF à un seul pixel). Ces pixels invisibles permettent de mieux comprendre la façon dont le site Web est utilisé afin de l'améliorer.

Quand un utilisateur accède au site Web, son navigateur adresse certaines demandes au site Web. Il est habituel pour un navigateur de fournir des renseignements sur lui-même (par exemple, type et numéro de version) et ses capacités dans les en-têtes de ces demandes. L'ICC conserve ces renseignements et les regroupe pour :

- mieux comprendre comment le site Web est utilisé afin de l'améliorer;
- mieux comprendre comment le contenu associé aux programmes et aux événements qui fait partie du site Web est utilisé afin d'améliorer la façon dont les programmes et les événements utilisent le site Web;
- adapter à la personne son expérience avec le site Web; et
- solliciter des commanditaires pour les programmes et les événements, et rendre compte de l'efficacité des aspects Web des programmes et des événements aux commanditaires.

4.4 Recherche

(a) Objet et vocation générale

Il existe à l'ICC une composante dédiée à la recherche. L'ICC mène des recherches sur : (i) les tendances de l'immigration; (ii) les différentes façons dont les nouveaux citoyens font l'expérience du Canada; (iii) l'expérience que les nouveaux citoyens apportent au Canada; et (iv) les contributions des nouveaux citoyens au Canada.

L'ICC mène des recherches pour : (i) mesurer l'efficacité de ses programmes, développer davantage ses programmes existants et en concevoir des nouveaux; (ii) mesurer la qualité d'un événement et en concevoir des nouveaux; (iii) sensibiliser davantage le public : (A) aux besoins et aux expériences des nouveaux citoyens canadiens; et (B) à l'effet de l'exposition des nouveaux citoyens à la culture canadienne et à encourager ces derniers à y contribuer; (iv) mesurer les attitudes et les comportements des nouveaux citoyens canadiens; et (v) sensibiliser davantage le public à l'apport des nouveaux citoyens au Canada, surtout par rapport à la culture commune et en évolution du Canada.

(b) Sondages

L'ICC peut utiliser les coordonnées des participants pour les inviter à participer à des sondages. Il peut le faire à partir du site Web, par courriel ou d'autres façons. Quand l'ICC offre à des personnes la possibilité de fournir des renseignements en répondant à un sondage, l'ICC leur rappelle la vocation générale de la recherche, divulgue les autres raisons pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis et sollicite leur consentement pour utiliser les renseignements personnels recueillis pour toutes ces raisons.

Il arrive que l'ICC collabore avec d'autres chercheurs à des sondages. L'ICC ne le fait que lorsque les recherches ont un objet commun à celles de l'ICC et ont une ou plusieurs vocations communes. Quand l'ICC offre à des personnes la possibilité de partager leurs renseignements personnels pour le compte d'un chercheur tiers, l'ICC : (i) identifie clairement la tierce partie; (ii) identifie clairement la raison pour laquelle les renseignements sont recueillis; et (i) avec la tierce partie, sollicite le consentement pour utiliser les renseignements personnels recueillis à ces fins.

(c) Autres possibilités de recherche

L'ICC peut utiliser les coordonnées des participants pour les inviter à participer à des recherches autres que des sondages (par exemple, des groupes de discussion). La participation à des recherches est volontaire. Les renseignements recueillis par l'ICC à ces événements seront regroupés et

dépersonnalisés avant d'être utilisés par l'ICC pour des recherches ou partagés avec d'autres chercheurs. L'ICC ne partagera pas les renseignements regroupés et dépersonnalisés avec d'autres chercheurs à moins que leur recherche n'ait un objet commun avec celle de l'ICC et une ou plusieurs vocations communes.

(d) Regroupement et dépersonnalisation

NOTA : L'ICC peut utiliser des renseignements déjà regroupés et dépersonnalisés pour d'autres fins et les combiner à des renseignements regroupés et dépersonnalisés provenant de sondages. Pourvu que les renseignements combinés soient toujours dépersonnalisés, l'ICC peut s'en servir pour des recherches et en accorder l'accès à d'autres chercheurs dont la recherche a un objet commun avec celle de l'ICC et une ou plusieurs vocations communes.

4.5 Témoignages

L'ICC peut utiliser les coordonnées des participants pour les inviter à fournir des récits et des témoignages sur la façon dont ils ont bénéficié d'un programme ou d'un événement. Si l'ICC souhaite utiliser un récit ou témoignage autrement que pour améliorer les programmes et événements, il demandera expressément le consentement du participant.

4.6 Activités de financement

L'ICC peut utiliser les coordonnées d'un participant pour solliciter des dons afin de soutenir ses efforts, notamment ses programmes et événements.

5. AVEC QUI L'ICC PARTAGE-T-IL MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

5.1 En règle générale

L'ICC peut partager les renseignements personnels qu'il a recueillis avec ses administrateurs, dirigeants et employés qui ont besoin de les utiliser pour une ou plusieurs des raisons pour lesquelles ces renseignements personnels ont été recueillis.

De temps à autre, l'ICC peut demander à des fournisseurs de donner certains services limités comme l'hébergement du site Web ou le traitement de transactions financières. L'ICC ne va donner à ces fournisseurs que les renseignements personnels dont ils ont besoin pour offrir le service pour lequel ils ont été sollicités. L'ICC va aussi demander à ces fournisseurs de services, par des moyens contractuels, de protéger ces renseignements, d'en assurer la confidentialité et de ne pas les utiliser autrement que pour fournir les services pour lesquels ils ont été sollicités. Veuillez prendre note que ces fournisseurs de services peuvent ne pas être situés au Canada.

L'ICC peut consulter et/ou divulguer des renseignements personnels qu'il a recueillis si cela est exigé ou permis par la loi (par exemple, afin de se conformer à une exigence juridique qui est notamment imposée, sans toutefois s'y limiter, par un mandat, une assignation, une ordonnance d'un tribunal ou un instrument semblable adressé à l'ICC ou dans des circonstances urgentes pour protéger la vie, la santé ou la sécurité d'une personne).

L'ICC peut consulter et/ou divulguer des renseignements personnels qu'il a recueillis pour prévenir, prendre des mesures ou se défendre contre ou encore enquêter sur : (i) d'éventuelles activités illégales ou illicites, une fraude ou fraude présumée; (ii) le non-respect des conditions d'utilisation du site Web ou les conditions s'appliquant à un programme ou à un événement; et (iv) les poursuites juridiques impliquant l'ICC.

Veuillez prendre note que l'ICC peut divulguer des renseignements personnels à son successeur ou un cessionnaire : (i) de la totalité ou d'une partie substantielle de ses actifs; ou (ii) de tous ses actifs liés à un programme ou un événement.

5.2 Institutions culturelles participantes

L'ICC regroupe et dépersonnalise les renseignements fournis dans les sondages. En ce qui concerne toute institution culturelle ayant choisi de participer à un programme ou à un événement en offrant un accès gratuit ou à tarif réduit aux participants, l'ICC peut fournir des renseignements regroupés et dépersonnalisés sur l'expérience des participants avec l'institution culturelle.

5.3 Autres tierces parties

Avant de divulguer des renseignements personnels concernant une personne à une tierce partie autre que celles indiquées dans la présente politique, l'ICC sollicitera auprès de la personne visée l'autorisation de les divulguer.

5.4 Des tierces parties peuvent-elles recueillir des renseignements à partir du site Web?

Si un utilisateur choisit d'utiliser le service fourni par une tierce partie par l'entremise du site Web, il établit une relation juridique avec la tierce partie. Les renseignements personnels fournis par un utilisateur relativement à son utilisation du service sont communiqués à la tierce partie. Ils ne sont pas fournis à l'ICC et leur utilisation est régie par les politiques de la tierce partie sur la protection des renseignements personnels et non sa politique sur la protection de la vie privée. Veuillez vérifier les politiques sur le respect de la vie privée des tierces parties avant de leur fournir des renseignements personnels.

6. L'ICC NE VOUS DEMANDERA PAS VOTRE MOT DE PASSE

Si vous vous inscrivez à un programme, il se peut qu'on vous donne un nom d'utilisateur et un mot de passe qui vous permettront de consulter certains renseignements sur le programme ou de participer à certaines activités en ligne. Si vous recevez un message non sollicité qui affirme ou semble venir de l'ICC, d'un programme ou du site Web et qui demande des renseignements sur votre mot de passe ou votre nom d'utilisateur, veuillez ne pas y répondre et en informer l'ICC en faisant suivre ce message à confidentialité@icc-icc.ca.

7. QU'EN EST-IL DE LA SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS?

L'ICC utilise des moyens physiques, organisationnels et technologiques pour protéger les renseignements personnels qu'il a en sa possession. Par exemple, l'ICC se sert du chiffrement pour protéger certains types de renseignements personnels comme les mots de passe lorsqu'ils sont transmis par Internet. Veuillez toutefois noter qu'aucune transmission de données par Internet ne peut être garantie comme étant entièrement sûre. Par conséquent, l'ICC met expressément en garde contre toute déclaration, garantie et condition (expresse ou implicite) voulant que les renseignements transmis par ou à l'ICC par Internet soient entièrement sécurisés.

8. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, DEMANDES D'ACCÈS ET SOUMISSIONS DE CORRECTIONS

L'ICC est ouvert aux commentaires sur cette politique. Si un utilisateur ou le parent ou tuteur d'un utilisateur de moins de 13 ans estime que l'ICC n'a pas respecté la présente politique ou aimerait accéder ou apporter des modifications à ses renseignements personnels ou aux renseignements personnels de son enfant qui sont détenus par l'ICC, veuillez communiquer avec l'agent de la protection de la vie privée de l'ICC en lui envoyant un courriel à partir du site Web (c.-à-d. en utilisant le bouton « Contactez-nous au sujet de la protection de la vie privée » sur la page où cette politique est affichée) ou par la poste ordinaire à l'adresse suivante :

Institut pour la citoyenneté canadienne
260, avenue Spadina, bureau 500
Toronto (Ontario) M5T 2E4
a/s de l'agent de la protection de la vie privée

Il se pourrait que des frais s'appliquent, compte tenu du type et du volume des renseignements demandés.

9. RÉTENTION ET DESTRUCTION

L'ICC a établi des calendriers de rétention pour la sauvegarde du site Web qu'elle peut créer dans le cadre de l'exploitation et de l'administration habituelles du site.

En ce qui concerne les renseignements personnels qui lui sont fournis, l'ICC ne les conserve que le temps qu'ils sont nécessaires pour les besoins pour lesquels ils ont été recueillis et conformément aux lois et aux règlements. Par conséquent, il n'y a pas de période de rétention unique qui s'applique à tous les renseignements personnels recueillis par l'ICC.

Si l'ICC n'a plus besoin de renseignements personnels pour les besoins pour lesquels ils ont été recueillis, il les détruit d'une manière qui tient compte de la nature sensible de ces renseignements.

10. CHANGEMENTS APPORTÉS À CETTE POLITIQUE

Il arrivera que l'ICC mette à jour ou modifie la présente politique. Lorsqu'il apporte un changement à la politique, une copie actualisée sera affichée sur le site Web et la mention « Mise à jour » apparaîtra pendant au moins 60 jours à côté du lien menant vers la politique qui se trouve sur : (i) la page d'accueil du site Web; (ii) la page d'ouverture de session du site Web; et (iii) la page d'accueil de chaque programme. La date à laquelle la politique a été mise à jour pour la dernière fois apparaîtra dans le haut de la version affichée sur le site Web.

11. CONSENTEMENT

11.1 Donner son consentement

En s'inscrivant à un programme ou à un événement ou en utilisant le site Web, une personne consent à ce que l'ICC recueille, utilise et divulgue les renseignements qui l'identifient personnellement, comme le stipule la présente politique.

11.2 Se désabonner des courriels promotionnels et des bulletins

Si une personne ne souhaite plus recevoir des bulletins et des messages promotionnels de la part de l'ICC, elle peut se désabonner en suivant les instructions fournies dans chaque bulletin ou faire part de sa décision en envoyant un courriel à l'ICC à lpc@icc-icc.ca. Veuillez indiquer « DÉSABONNER » sur la ligne d'objet et préciser l'adresse de courriel en cause.

11.3 Méthode à suivre pour révoquer d'autres consentements

Si une personne souhaite révoquer un consentement (autre que celui associé aux bulletins et aux messages promotionnels envoyés par l'ICC), elle peut le faire en envoyant un courriel à l'ICC à lpc@icc-icc.ca. Veuillez indiquer « SUPPRESSION DE CONSENTEMENT » sur la ligne d'objet et décrire clairement le consentement qui est révoqué.

Veuillez noter que si une personne refuse de fournir certains types de renseignements personnels ou encore refuse ou révoque un consentement pour utiliser ou divulguer des renseignements permettant de l'identifier personnellement pour les besoins indiqués dans cette politique, il se pourrait qu'elle ne puisse pas participer à certains programmes, événements ou activités sur le site Web.